ANNEXE 26

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que la fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2024/0044).

Le terrain concerné est situé rue de Rodeuhaie 4 à 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve, et cadastré 06 B 112 C 8.

Le projet consiste en **l'extension d'un immeuble de bureaux et l'aménagement des abords**, et doit être soumis à enquête publique du fait que le projet implique :

1) Une dérogation au plan de secteur : construction en zone d'espaces verts.
2) Des écarts au RCU devenu GCU (aire 3) à savoir :
- **Marge de recul latéral non conforme : «La marge de recul latéral non mitoyen est au moins égale à la mi-hauteur de la façade du volume orientée vers la limite parcellaire latérale, avec un recul latéral minimum d'au moins 5 mètres» ; que cette distance fait moins de 5,42 mètres (demi-hauteur du bâtiment projeté en extension), à savoir 5 mètres,**
- **Marge de recul arrière non conforme : «La marge de recul arrière est au moins égale à la hauteur de la façade du volume orientée vers la limite parcellaire arrière, avec un recul arrière minimum d'au moins 10 mètres» ; que cette distance fait moins de 13,38 mètres (hauteur de la façade concernée).**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45, du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9h à 11h30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 27/03/2024 au 10/04/2024

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/03/2024 au 10/04/2024 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Si vous le souhaitez, des réclamations et observations orales peuvent également être formulées, devant L'agent communal délégué à cet effet, **le mercredi 10/04/2024 de 10h00 à 11h30** - Espace du Cœur de Ville n° 2.

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 20/03/2024.